

# AVIS PUBLIC

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée que le conseil de la Ville de Dunham, à une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2025, a adopté le règlement suivant :

- *Règlement n° 510-25 modifiant le Règlement n° 437-21 sur la tarification des biens et services de la Ville de Dunham*

Ce règlement a pour objet de modifier le tarif pour les exposants de la Clé des champs de Dunham ainsi que ceux reliés aux frais facturés par la MRC Brome-Missisquoi dans le cadre de certaines demandes d'analyse et permis.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est actuellement déposé à mon bureau à l'hôtel de ville. Tous les intéressés peuvent obtenir une copie en adressant une demande par courriel au [greffe@ville.dunham.qc.ca](mailto:greffe@ville.dunham.qc.ca) ou par téléphone au 450 295-2418.

**FAIT À DUNHAM, CE 3 AVRIL 2025.**

---

**Jessica Tanguay,  
Greffière**

---

Je soussignée, Jessica Tanguay, greffière de la Ville de Dunham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'hôtel de ville le 3 avril 2025, et en déposant cet avis sur le site Internet de la Ville le même jour.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 3 avril 2025.